



Geneston Sud Loire Echecs
Tél : 07.82.33.11.50
Mail : genestonechecs@free.fr
<http://www.geneston-sud-loire-echecs.fr>

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (tournoi A)

Article 1 : Le club d'échecs GENESTON SUD LOIRE ECHECS organise **le dimanche 15 avril 2018 le second tournoi rapide de Geneston.**

Ce tournoi est ouvert à tout joueur titulaire d'une licence A ou B valable pour la saison en cours.

Article 2 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Les appariements se font au système suisse (aucune protection de club ou de famille).

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription avant 9h30. Tout joueur n'ayant pas réglé par avance et dépassant cette limite ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

Article 3 : Le tournoi se jouera en 7 rondes. Chaque joueur disposera de 15 minutes + 5 secondes pour jouer sa partie. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double zéro.

Article 4 : Les rondes démarreront aux heures suivantes : ronde 1 à 10h00 ; ronde 2 à 11h00 ; ronde 3 à 12h00 ; ronde 4 à 13h30 ; ronde 5 à 14h30 ; ronde 6 à 15h30 ; ronde 7 à 16h30.

Remise des prix à partir de 17h30.

Article 5 : Les droits d'inscription sont de **12 €** pour les adultes et de **6 €** pour les jeunes (juniors inclus). **Sur place, ils sont de respectivement 14 € et 7 €.** Les participants « titrés » préinscrits à l'avance sont dispensés de droits d'inscription.

Le montant des prix sera affiché avant la 5^{ème} ronde. Son total atteindra au moins 80% des droits d'inscription du tournoi A. Pas de système Hort.

Le vainqueur remportera un prix de 200 euros.

Les prix ne sont pas cumulables. Tout joueur absent à la remise des prix perd le droit à son prix.

Article 6 : Les départages suivants seront appliqués : **Buchholz tronqué, Buchholz, Performance.**

Article 7 : Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement rapide.

Article 8 : L'arbitre principal est Monsieur Didier Fretel (AF2).

Article 9 : Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux. Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu. Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. Une tenue correcte est exigée. **Tout joueur dont le téléphone sonnera en cours de partie se verra infliger partie perdue par un arbitre.**

Article 10 : Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Echecs.

**L'arbitre principal
Didier Fretel**

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.